



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) – Rose-Marie ABRAHAM (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE - Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
 Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
 Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
 Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON
 Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM

Absent excusé : Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 115 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation du P'tit aparté sur : «Bernard Manciet, un dider de huec ».



N° 115/2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation du P'tit aparté sur : « Bernard Manciet, un dider de huec ».

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de la journée Gasconne proposée par l'association « **Aiga viva** », monsieur Bernard Manciet sera mis à l'honneur avec la projection du film « **Bernard Manciet, un dider de huec** » de Patrick Lavaud le vendredi 10 octobre 2025 à 18h à la médiathèque d'Onesse-Laharie.

Cette projection familiale s'adresse aux enfants dès 10 ans

Le cout global de cette action est de 200 euros TTC répartis comme suit :

- Prix de cession : 200 euros TTC

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération P'tit aparté sur : « Bernard Manciet, un dider de huec » telle que proposée,

DIT que l'animation se déroulera à la Médiathèque d'Onesse-Laharie,

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 200 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle le 10 septembre 2025

le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGEZ ROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



CONVENTION

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS,

Représentée par Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, en qualité de Président, ci-dénommée l'organisateur,

Adresse : Communauté de Communes du Pays Morcenais – 16 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
Tél. : 05.58.04.14.15

et

Nom prénom : **Aiga Viva**

Adresse : 27 route du Caillaou
40110 Onesse et Laharie

Tél : 06 83 26 10 89

Mail : commet.dominique@gmail.com

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La venue de monsieur **Patrick LAVAU**, s'effectue dans le cadre des animations proposées par la Médiathèque du Pays Morcenais.
L'intervention de monsieur **Patrick Lavau** a pour objet la projection d'un film sur Bernard Manciet, un dider de huec

La Communauté de Communes du Pays Morcenais confie à monsieur **Dominique Commet** qui accepte, les missions suivantes :

- Animation : Dans le cadre du projet de la « Journée gasconne »
- Projet : Histoire et patrimoine
- Date : Vendredi 10 octobre 2025 à 18h
- Lieu et adresse : Médiathèque d'Onesse Laharie
- Public : Tout public dès 12 ans

ARTICLE 2 : REMUNERATION

En contrepartie de l'objet du présent contrat, la Communauté de Communes du Pays Morcenais versera à l'association Aiga Viva une rémunération de **200€ (Deux cent euros)** pour l'animation.



ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues à l'association sera effectué à l'issue de sa prestation par virement bancaire ou par mandat administratif sur présentation d'une facture (délai de paiement : 30 jours maximum à compter de la réception de la facture et fourniture du RIB).

ARTICLE 5 : REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEOS

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, la Communauté de Communes du Pays Morcenais pourra, sur autorisation de l'auteur, communiquer au public, les photographies et vidéos prises pendant ses interventions. Les photographies et vidéos pourront également être exploitées par la Communauté de Communes du Pays Morcenais à des fins de valorisation des actions culturelles de la Médiathèque du Pays Morcenais.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière. A défaut d'accord amiable entre les parties, l'indemnité sera fixée par voie contentieuse.

Onesse-Laharie le 20 février 2025	Morcenx-la-Nouvelle le
Association AIGA VIVA	Le Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais
Dominique COMMET	Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY